



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-03-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 913-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 913-2016, TEL QU'AMENDÉ, FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BROMONT**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et les dispositions qu'il contient s'appliquent rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 14 décembre 2016.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate